

Conseil de Toulouse Métropole
20 octobre 2022
Intervention d'Hélène Cabanes

Délibération 17.5 : Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E.) : bilan 2021 et programmation 2022 – DEL-22-0858

- Nous constatons que les budgets affectés chaque année sur le Plan de mise en accessibilité de la voirie diminuent. Ce plan a été réalisé à hauteur de 88 millions d'euros en 2019, il y a eu un creux en 2020, et la programmation pour 2022 est de 68 millions.
- Programmation 2022, que nous votons seulement aujourd'hui en octobre. Nous espérons qu'à l'avenir, il soit possible de voter la programmation avant le début de l'année. Idéalement, ce jour, nous devrions voter la programmation 2023 et non 2022.
- Nous notons qu'il existe un vrai travail de concertation, depuis 2009, dans les groupes de travail entre les associations, usagers et les techniciens de la Métropole sur la mise en accessibilité de la voirie, mais nous constatons que dans les réalisations, il y a des manquements, obligeant parfois la collectivité à refaire des travaux, parce qu'ils ne sont pas conformes à la loi sur la mise en accessibilité. Nous avons besoin de faire des économies partout, donc nous insistons sur le fait de bien veiller à être conforme à la loi dès que des travaux de voirie sont réalisées.
- La programmation de 2022 n'atteint pas les niveaux réalisés en 2019, alors que les besoins sont encore très importants.
- Nous nous abstiendrons sur cette délibération.